

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-23

Séance du lundi 30 mars 2026 à 14h00

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 mars 2026 par M. Rémi Goube, maire, s'est réuni en mairie ce jour.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance, Michel-Pierre Pécou, Julia Grassler, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Marc Algoud, Frédéric Reumaux.

Représentée : Caroline Sauer par Cloé Dimier.

Secrétaire : Frédéric Froment

2026-23 : Autorisation donnée au Maire de signer les Ordres de service relatifs à l'affermissement de la tranche optionnelle n°2 de restauration de l'église St Barthélémy.

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du Conseil Municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Vu la délibération n°2024-45 du 25 juin 2024

Les travaux ont pour objet la restauration de l'église Saint Barthélémy de Gresse-en-Vercors, projet prévu en plusieurs tranches compte tenu des budgets à mobiliser. La tranche ferme a été réalisée.

La présente délibération concerne l'affermissement par ordre de service de la tranche optionnelle n°2, relative à la restauration des toitures de la nef et de la chapelle nord.

Le marché de travaux est composé de deux lots :

- Lot 1 : maçonnerie. Entreprise attributaire : Entreprise DEMARS SAS
- Lot 2 : charpente-couverture ardoise-zinguerie. Entreprise attributaire : Entreprise BEAUFILS

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer les Ordres de Services permettant l'affermissement de la tranche optionnelle n°2, afin d'engager les travaux de restauration des toitures de la nef et de la chapelle nord, avec les montants suivants :

- Lot n°1 - Entreprise Demars : 71 864,61 € HT
- Lot n°2 – Entreprise BEAUFILS : 262 619,34 € HT
(montants du marché base mai 2024, réactualisé avec l'indice de décembre 2025)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à signer les ordres de services avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 - Entreprise Demars, pour un montant de 71 864,61 € HT
- Lot n°2 – Entreprise BEAUFILS, pour un montant de 262 619,34 € HT

Il est précisé que les crédits budgétaires sont prévus dans la section d'investissement du budget primitif 2026 du Budget Général.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 BLANC ou NUL : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 30 mars 2026

Monsieur Rémi Goube

Maire



Délibération transmise à la préfecture le 31/03/2026

et affichée et publiée le 31/03/2026